

Responsabilités et défis de l'enseignement supérieur basé sur les DH: la formation de professionnels en et pour les DH

Stefania Gandolfi

Université de Bergamo

Séminaire scientifique internationale

Estremadura 3-4/12/2013

Pendant la dernière décennie les Universités ont vécu une succession continue de changements dans leurs structures et leurs méthodes qui a favorisé une réflexion et une prise de responsabilité vis-à-vis de la formation aux droits de l'homme.

Le défi de l'avenir leur commande d'assumer cette formation qui est la condition préalable essentielle à l'éthique, à l'égalité et à la dignité de chacun de nous, en partenariat avec l'ensemble du système éducatif dans lequel elles peuvent jouer un rôle moteur. Eduquer aux droits de l'homme (DH) signifie croire dans l'homme, le comprendre dans son universalité, spécificité, dans sa raison d'être et dans sa vie de tous les jours. Et ceci parce que Les DH concernent chaque personne dans sa situation réelle, avec ses valeurs spécifiques pour l'appeler à une responsabilité comme sujet et comme débiteur.

Même si les Etats, en principe, acceptent les droits de l'homme, la réalisation concrète de ces droits est parfois assez faible parce qu'elle dépend des lois en vigueur, des situations politiques, des programmes et des ressources. En effet, elle se réalise s'il y a la volonté et l'engagement des personnes, des planificateurs, des administrateurs et des fonctionnaires, et de la société civile (associations, ONG, syndicats) qui doivent participer pleinement au processus de mise en place de ces droits. Il est urgent aujourd'hui s'interroger sur les concepts que les différents acteurs ont des DH et « sur la manière dont se combinent accès à l'éducation et systèmes de valeurs, en particulier autour des questions de l'égalité, de l'équité, de la non discrimination et de la liberté de choix »¹. L'éducation a une légitimité éthique qui se rattache au concept de personne. Sujet du droit est la personne humaine qui peut être définie par catégories selon l'âge, la formation et il s'étend à tous ceux qui ont des besoins éducatifs qui devraient être satisfaits.

¹ PILON M., MARTIN J.Y., CARRY A., Le droit à l'éducation quelle universalité?, Editions des Archives contemporaines, Paris, 2010, p. 9

Sur la base de ces principes l'Université doit tisser «un dialogue constructif avec les Etats et la communauté civile qui se base sur le respect mutuel, la reconnaissance réciproque de leur rôle et le service commun à l'égard de l'homme »².

Eduquer aux DH en reconnaissant leur indivisibilité et interdépendance est un processus très lent et un défi qui implique la construction en même temps d'une éthique sociale nouvelle et la construction du sujet qui doit être « sujet de droits dans une triple dimension : civile et politique (égalité, liberté, participation) ; économique et sociale (justice sociale, égalité d'opportunités) ; communicative et culturelle (exercice du droit à la différence, le respect de la diversité, la lutte contre toutes les formes de discrimination, mais aussi la reconnaissance universelle de la capacité discursive et communicative d'autrui) »³.

L'éducation est « le premier investissement dans l'être humain, comme ressource et comme acteur de son propre développement »⁴, étant donné que toute éducation et formation est développement. Le droit à l'éducation peut être considéré comme une porte vers d'autres droits, d'autres libertés et responsabilités.

Si l'Université s'engage dans cette perspective elle réalise une politique d'inclusion sociale parce que chaque DH est un **facteur d'inclusion** concret puisqu'il implique non seulement un droit d'accès, mais aussi de participation à un système social (d'information, d'espace public, d'éducation, de vie associative, d'alimentation, de santé, de justice, etc.).

1. DH comme grammaire du développement : l'approche des Universités

La grammaire du développement est une grammaire des droits, des libertés et responsabilités communes et concrètes qui nous permet de construire une culture partagée, non seulement comme une base commune, mais comme une passion, une foi dans la nécessité d'un dialogue démocratique.

Les DH deviennent une grammaire du développement des personnes et des peuples basée sur une éthique démocratique qui vise à répondre à des questions portant sur la façon dont il est juste de vivre ensemble avec une capacité d'interpréter, de clarifier

² Congrégation pour l'Education Catholique, *L'école catholique du troisième millénaire*, n°17.

³ MEYER-BISCH P.-BORGHI M., *Société civile et indivisibilité des droits de l'homme*, Editions Universitaires de Fribourg, 2000, pag. 232-233.

⁴ AA.VV., *Les indicateurs du droit à l'éducation*, Institut Interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme, Fribourg, 2000, pag. 5.

nos buts et nos intérêts divergents. Il s'agit d'une éthique publique qui se fonde sur un projet démocratique capable de définir les principes et les critères de conduite et de choix collectifs. « Aujourd'hui, alors que de plus en plus d'acteurs se réfèrent aux droits de l'homme pour définir leurs droits, leurs libertés et leurs responsabilités, il est nécessaire que le système universel de normes fondamentales remplisse sa fonction de « grammaire politique » des relations entre tous les acteurs, étatiques, civils et privés. Il est temps que ces trois principes soient considérés comme des critères contraignants pour toute politique de développement, qu'il s'agisse de l'épanouissement de chacun, du développement de communautés ou des organisations civiles, économiques et publiques. Cela signifie notamment la création d'indicateurs capables de renseigner non seulement sur l'effectivité de tel ou tel droit de l'homme, mais surtout sur l'interdépendance entre les droits. Ainsi, le lien sera accompli entre vision idéale et normes opérationnelles, entre système des droits de l'homme et droit au développement⁵. Et les universités sont les premières institutions appelées à cela pour une formation de tous les éducateurs basée sur une commune volonté de se respecter et de coexister. « Il revient aux droits et aux devoirs de *normer* la coexistence dans la mesure où ils constituent l'expression la plus achevée et universelle du bien commun qui devient une composante essentielle pour assurer la coopération sociale et la solidarité entre les membres d'une même communauté »⁶.

2. Les perspectives de l'Unesco

L'Unesco a élaboré un plan d'action pour l'Éducation aux DH dont la première phase (2005-2009) a considéré l'enseignement primaire et secondaire tandis que la deuxième phase (2010-2014) l'enseignement supérieur et la formation aux droits de l'homme des enseignants et des éducateurs en général à savoir fonctionnaires, responsables de l'application des lois et personnel militaire. La troisième phase (2015-2019) sera planifiée à partir des suggestions et des avis des États, des institutions nationales des DH et d'autres parties prenantes sur les secteurs cibles, les domaines d'intervention, les questions thématiques.

⁵ BOUCHARD J. GANDOLFI S., MEYER-BISCH P., Les droits humains, grammaire du développement des personnes et de leurs organisations, in *Les droits de l'homme, une grammaire du développement*, L'Harmattan, Paris, 2013, p. 10

⁶ GIROUX G.-CULLEN C.A., *Ethique et politique contemporaines*, ed Fides, Québec, 2001, p.154

Dans ce Plan les «éducateurs» relèvent d'une définition large utilisée pour désigner les personnes qui conçoivent, élaborent, mettent en œuvre et évaluent les activités et les programmes d'éducation dans le domaine des droits de l'homme dans des contextes d'enseignement formel, informel et non formel. Le plan d'action ne comporte aucune section spécifique sur la formation aux droits de l'homme d'une profession aussi diversifiée que celle des éducateurs, les principes et stratégies se rapportant au personnel enseignant de l'enseignement supérieur sont également applicables par analogie ».

Et dans ce plan l'éducation aux droits de l'homme est définie comme l'ensemble des activités d'apprentissage, d'éducation, de formation et d'efforts d'information visant à inculquer une culture universelle des droits de l'homme, notamment:

- a) À renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- b) À assurer le plein épanouissement de la personnalité humaine et le développement du sens de la dignité;
- c) À favoriser la compréhension, la tolérance, l'égalité des sexes et l'amitié entre toutes les nations, les populations autochtones et les minorités;
- d) À aider tous les être humains à participer utilement au fonctionnement d'une société libre et démocratique fondée sur les principes du droit;
- e) À consolider et à maintenir la paix;
- f) À promouvoir un développement durable et une justice sociale centrés sur l'homme.

Le plan d'action vise à réaliser les objectifs suivants:

- a) Promouvoir l'introduction des droits de l'homme dans l'enseignement supérieur et dans les programmes de formation destinés aux fonctionnaires, aux responsables de l'application des lois et au personnel militaire;
- b) Appuyer l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de stratégies nationales durables dans ce domaine;
- c) Formuler des directives sur certains composants clés de l'éducation aux droits de

l'homme dans l'enseignement supérieur et les programmes de formation destinés aux fonctionnaires, aux responsables de l'application des lois et au personnel militaire;

d) Faciliter le soutien aux établissements d'enseignement supérieur et aux États Membres par l'intermédiaire des organisations internationales, régionales, nationales et locales;

e) Appuyer la constitution de réseaux et la coopération entre les organismes locaux, nationaux, régionaux et internationaux et les institutions et organisations non gouvernementales.

L'éducation aux droits de l'homme englobe différents aspects :

a) **Connaissances et compétences** – L'acquisition de connaissances et de compétences pour veiller à ce que tous les éléments et les processus d'apprentissage, y compris les programmes d'étude, les supports éducatifs, les méthodes et la formation favorisent concrètement l'usage dans la vie de tous les jours;

b) **Valeurs, attitudes et comportements** – Développement des valeurs morales et renforcement des attitudes et des comportements qui sont à la base des droits de l'homme;

c) **Adoption de mesures** en vue de protéger et de promouvoir les droits de l'homme en assurant le respect des DH de tous les acteurs, ainsi que l'exercice de ces droits

Parmi les politiques et les mesures pour la mise en œuvre on trouve.¹⁶

1. le respect de l'autonomie des institutions et de la liberté d'enseignement et en partageant les droits et les responsabilités conformément au système éducatif de chaque État.
2. approche participative, impliquant soit les associations du personnel enseignant soit d'autres parties prenantes.

La politique de formation à l'éducation aux DH pour le personnel enseignant, comprend:

i) **La formation des formateurs**, et la formation initiale et en cours d'emploi des membres du corps enseignant;

ii) **L'information sur les droits**, les responsabilités et la participation des étudiants et enseignants à tous les programmes et actions de formation initiale et en cours d'emploi;

iii) **la reconnaissance et l'accréditation** des organisations non gouvernementales et d'autres secteurs de la société civile menant des activités de formation à l'éducation aux droits de l'homme;

iv) **la nécessité d'envisager** l'éducation aux DH comme critère pour la qualification, l'accréditation et l'évolution des carrières du personnel enseignant et l'accréditation des activités de formation des organisations non gouvernementales;

v) **L'élaboration des critères** et des normes permettant d'évaluer les programmes de formation aux droits de l'homme et leur mise en œuvre.

L'appui à la recherche est également recommandé pour développer des méthodes et d'outils novateurs et efficaces et des principes et les traduire dans la pratique, sous forme de mesures concrètes (par exemple, politiques et programmes publics, pratiques commerciales, initiatives communautaires, normes socioculturelles), pour évaluer, collecter et diffuser des exemples de bonnes pratiques, et enfin pour créer des liens, des partenariats et des réseaux qui facilitent la collaboration et les échanges d'informations entre chercheurs de différents établissements d'enseignement supérieur, organismes non gouvernementaux et autres organes de la société civile, instituts nationaux des droits de l'homme et organisations internationales

L'Unesco propose une stratégie concrète pour leur réalisation qui non seulement s'adresse à tous les acteurs de la communauté éducative mais aussi aux fonctionnaires, aux responsables de l'application des lois et au militaires pour lesquels on prévoit une formation spécifique.

Pour ces catégories d'acteurs le plan d'action s'inspire à la Déclaration Universelle des DH, aux Pactes et aux conventions internationales concernant l'élimination de la discrimination, de la violence, de la torture, la protection des migrants, des réfugiés des minorités et élabore des outils, des recommandations et des codes de conduite avec des lignes très détaillées de comportement.

Les indications sorties de la consultation qui préparent la 3^{me} phase soulignent « la nécessité de poursuivre les travaux engagés avec les secteurs cibles déjà identifiés au

cours des phases précédentes: le système éducatif formel, à savoir l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, et plus particulièrement la formation des éducateurs – enseignants, professeurs et autre personnel pédagogique ainsi que la formation des fonctionnaires, des responsables de l'application des lois et du personnel militaire »

« Dans ce contexte, les réponses ont fait ressortir qu'un groupe, en particulier, nécessitait une attention accrue et ciblée, celui des éducateurs, qu'il s'agisse des professionnels de l'éducation dans le système éducatif formel, principalement dans l'enseignement primaire et secondaire, ou des éducateurs intervenant dans des cadres non formels en particulier ceux qui travaillent avec les enfants et les jeunes. Une formation efficace des enseignants et des éducateurs dans le domaine des droits de l'homme était considérée comme une priorité fondamentale étant donné leur influence et le rôle qu'ils jouent dans la société ».

3. Professionalisation des professeurs et des éducateurs

Le niveau de qualification des éducateurs constitue un facteur important dans la qualité et dans l'efficacité interne des systèmes d'enseignement supérieur. Les politiques éducatives ne dépendent pas seulement de l'allocation interne des ressources, mais leur survie dépend de la capacité des acteurs nationaux à concevoir une politique du développement basée sur les DH.

Mais comment définir une profession ? On peut la décrire comme « une pratique complexe orientée vers une finalité et fondée sur une grande maîtrise d'un ensemble évolutif de savoirs et de compétences spécialisées de haut niveau qui s'apprennent au cours d'une longue formation initiale et continue »⁷.

La formation est souvent conçue soit comme une professionnalité technique et scientifique, soit comme l'exercice d'un art qui implique le respect d'un ethos de responsabilité individuelle ; elle suppose une attitude réflexive, auto-évaluative et auto-corrective, et un savoir spécialisé qui s'acquiert en principe à l'université. Mais le savoir spécialisé ne fait pas le professionnel. La professionnalité s'apprend et se manifeste en particulier par l'association du couple autonomie - responsabilité ; par la capacité de rendre compte de ses actes et par l'attitude auto-régulative »⁸.

⁷ HUTMACHER W., « L'Université et les enjeux de la professionnalisation », dans *Politiques d'éducation et de formation*, AFEC, n°2/2001, De Boeck Université, Bruxelles, pag. 32.

⁸ *Ibidem*, pag. 33.

La notion de professionnalisation traduit trois processus, à savoir :

1. la professionnalisation d'une pratique, c'est-à-dire le processus par lequel une pratique se construit en une profession ;
2. la formation de professionnels à la hauteur des standards et socialisés à la culture de la profession ;
3. les transformations qu'une institution de formation opère sur elle-même pour ajuster ses contenus, ses pratiques et ses parcours de formation⁹.

La formation des professionnels ne peut pas reposer seulement sur l'acquisition des connaissances spécialisées qui visent avant tout à renforcer les apprentissages intellectuels. Il ne s'agit pas de '*former pour former*' mais de concevoir une formation capable de conjuguer la préparation scientifique avec la recherche de la vérité, le témoignage des valeurs et la connaissance du milieu culturel.

Former des cadres signifie les professionnaliser à des pratiques complexes, avec « une alternance entre des moments de théorie et d'autres de confrontation avec des problèmes pratiques réels, qui devrait jalonner tout parcours de formation avec une mise en responsabilité croissante, mais aussi un retour réflexif constant sur les expériences faites en pratique et leurs rapports avec une connaissance plus théorique »¹⁰.

Mais avec quel degré de professionnalité l'Université assure-t-elle une formation aux DH? Avec quelle représentation de la profession et des finalités de la formation, avec quels modèles de processus et de pratiques et avec quelle culture de l'apprentissage, quelle définition des rôles ? Il est urgent de développer une véritable pédagogie universitaire capable non seulement d'aborder la diversité et l'hétérogénéité des étudiants mais aussi capable de repositionner l'Université par rapport à une société du savoir sous l'angle des valeurs, de la construction du sens et de celle des citoyennetés.

A l'Université, très souvent, il y a trop d'enseignement et pas assez d'apprentissage, et pour cela, l'enseignant est obligé de se repositionner pour aider l'étudiant à construire sa connaissance, et non seulement à la réceptionner pour la restituer le plus fidèlement possible. Autrement dit, l'enseignant doit renforcer sa mission éducative axée sur les DH pour transmettre une vision à long terme en vue de l'épanouissement de chaque homme dans toutes ses composantes, et de leur contribution au développement des personnes et des sociétés.

⁹ *Ibidem*, pag. 33.

¹⁰ *Ibidem*, pag. 44.

Il s'agit d'une éducation qui exige de la part de l'Université une gouvernance démocratique qui se traduit dans des formes de partenariat avec acteurs publics, privés et civils qui construisent une communauté éducative.

Dans cette perspective les DH peuvent suggérer les principes et les règles qui fondent la vie collective dans laquelle l'espace public, l'espace privé et la liberté de chacun trouvent une articulation constructive.